

207

La Maison-Dieu, 207, 1996/3, 29-43

Odette SARDA

LES BAPTÊMES D'ENFANTS DE DEUX À SEPT ANS

LE RITUEL du baptême des petits enfants précise l'âge de ceux qui relèvent de la célébration prévue par ce livre officiel de l'Église : « L'expression "petits enfants" désigne ceux qui, n'étant pas encore arrivés à l'âge de raison, ne peuvent professer une foi personnelle¹. » Tout ministre de l'Église peut donc comprendre : ce qui est indiqué dans ce livre concerne les petits enfants entre zéro et sept ans.

Le Rituel du baptême des enfants en âge de scolarité mentionne aussi la période visée par ce livre : « Ce rituel est normalement destiné aux enfants entre 7 et 12 ans pour lesquels les parents font une demande de baptême, ou qui font eux-mêmes cette demande avec l'accord de leurs parents²... » Cependant, cette précision est assortie d'une note ainsi rédigée : « Dans le cas d'une demande de baptême concernant un enfant plus jeune, il est souvent préférable, tout en accueillant la demande, de ne pas y

1. Rituel du baptême des petits enfants, Mame-Tardy, 1984, p. 17, § 36.

2. Rituel du baptême des enfants en âge de scolarité, Chalet-Tardy, 1977, p. 9, § 1.

répondre trop vite : cela permettrait de mettre en œuvre le présent rituel avec la démarche qu'il implique³. »

Ces deux textes émanant de documents tout à fait officiels de l'Église semblent, lors d'une première lecture, marqués par une certaine contradiction. Cela explique peut-être en partie certaines hésitations des pasteurs, en France du moins (puisque c'est la situation française que nous observons), quand ils sont affrontés à des demandes de baptême pour des enfants entre deux et sept ans. En particulier, la note citée du *Rituel du baptême des enfants en âge de scolarité* nous paraît marquée par une certaine faiblesse d'ordre théologique : le baptême ne peut-il être reçu à tout âge⁴ ?

Comment comprendre cette contradiction apparente ? Quelques éléments de l'histoire récente de la pastorale commenceront à éclairer cette question, puis une description de la situation actuelle fournira des repères ; apparaîtront alors quelques interrogations pour aujourd'hui, et quelques essais de réponse pastorale.

Quand et comment cette question du baptême des enfants entre deux et sept ans a-t-elle surgi ?

Dans la très grande majorité des textes diocésains publiés sur le baptême entre 1969 (date de la première édition du *Rituel du baptême des petits enfants*) et 1980, aucune mention n'est faite du baptême entre deux et sept ans. Notons cependant une exception : l'*Ordonnance sur la pastorale du baptême des enfants* publiée à la suite du synode diocésain de Rouen en 1970.

3. *Ibid.*, n. 1.

4. Citons par exemple saint Basile : « Pour le baptême, toute la vie humaine offre un temps propice [...] ; ainsi donc, pour obtenir le salut par le baptême, tout moment est indiqué [...] Mais quel temps est plus opportun, pour le baptême, que le jour de Pâques ? [...] C'est pourquoi l'Église appelle de loin ses enfants à cor et à cri... » (*Homélie 13*).

Sauf en cas de danger de mort, on ne peut accepter de baptiser immédiatement *un enfant âgé de 4 ans ou plus*. On doit tenir compte en effet d'un premier éveil de la conscience qui existe déjà chez l'enfant à cet âge. D'autre part, le retard apporté par les parents pour la demande du baptême de leur enfant doit souvent être interprété comme un désintéret de leur part à l'égard de la foi⁵...

Suivent deux paragraphes qui indiquent quelques voies pastorales pour aider les parents concernés à avancer vers le baptême de leur enfant. Deux raisons sont avancées pour justifier un report du baptême, l'une concerne l'enfant : mieux vaut attendre « l'éveil de sa conscience » ; l'autre concerne les parents, elle est exprimée de façon assez négative : il peut s'agir d'un « désintéret des parents à l'égard de la foi ».

Ce texte paraît bien marqué par la date de sa publication. En vingt-cinq ans, le rapport de l'Église au monde semble s'être profondément modifié, et aujourd'hui, dans le diocèse de Rouen, la même situation pastorale n'est plus perçue exactement de la même façon.

À partir de 1980, de nombreux diocèses ont publié des orientations pastorales après une dizaine d'années d'utilisation du rituel de 1969. Apparaissent dans ces documents des mentions diverses du baptême des enfants entre deux et sept ans. Ces demandes sont ressenties comme nouvelles, en opposition aux baptêmes des enfants entre sept et douze ans qui se multiplient à ce moment-là, du moins dans les zones urbaines. Prenons l'exemple du diocèse de Meaux : il est rappelé la mention du *Rituel du baptême des enfants en âge de scolarité*, avec ce commentaire : « Si l'on est malgré tout amené à baptiser un enfant âgé de 3 à 7 ans, il est important de prévoir une préparation adaptée à cet enfant⁶. » Et sont évoqués les groupes d'éveil à la foi des tout-petits comme éventuels groupes de soutien.

5. *Église de Rouen*, n° 5, 6 février 1970, ordonnance II, article 5.

6. DIOCÈSE DE MEAUX, *Le Baptême des petits enfants*, Orientations pastorales, 1980, livret de 20 pages.

Documents issus des diocèses, de régions apostoliques ou de services nationaux qui jalonnent la recherche.

Sans prétendre à l'exhaustivité, il nous paraît intéressant de citer les orientations publiées sur cette question du baptême des deux à sept ans, ou les travaux de formation, entre 1981 et 1995.

- 1981 diocèse de Rennes ⁷
 » Grenoble ⁸
- 1982 – région Île-de-France publication d'une plaquette
 (Centre Jean-Bart) : pour éclairer la question, à
 la suite d'une journée de
 formation ⁹
- diocèse de Beauvais : lettre aux parents
 concernés ¹⁰
- revue *Dans la lumière* lancement d'une enquête sur
 (éveil à la foi des petits) : cette question ¹¹
- 1984 diocèse de Marseille ¹²
 » Agen ¹³

7. Note du Service diocésain du catéchuménat, septembre 1981.

8. *Commission de pastorale sacramentelle. Les demandes de baptême pour enfants de 2 à 6 ans*, aide-mémoire pastoral, n. 14.

9. *Baptêmes entre 2 et 5 ans*, par R. LEGRAND et A. ROUET, les Conférences de Jean-Bart, 1982.

10. Feuillelet signé « Pour Mgr l'évêque de Beauvais, le délégué diocésain J. Morin ».

11. *Dans la lumière* (pour l'éducation chrétienne des enfants de 3 à 7 ans), n° 139, janvier 1982.

12. « Note pastorale sur les demandes de baptême d'enfants qui ont entre 3 et 6 ans », bulletin diocésain du 8 janvier 1984.

13. Reprise de la note de Marseille dans le bulletin diocésain d'Agen du 27 avril 1984.

- 1985 diocèse de Nantes ¹⁴
 » Nice ¹⁵
 1987 diocèse de Pontoise : question évoquée dans le
 cadre d'un texte d'orienta-
 tion plus large ¹⁶
 » Nanterre : dossier documentaire sur le
 sujet ¹⁷
 » Quimper ¹⁸
 1988 diocèse de Orléans ¹⁹
 » Versailles ²⁰
 » Lyon ²¹
 » Nanterre ²²
 1989 Île-de-France : session des évêques de la
 région ²³
 1992 diocèse de Lille ²⁴ Centre national de l'ensei-
 gnement religieux (CNER) :
 travail du Service petite
 enfance sur le sujet
 diocèse de Aix-en-
 Provence ²⁵

14. « Le Baptême des enfants de 3 à 7 ans », note de 5 pages, bulletin diocésain du 27 juillet 1985.

15. Projet d'un texte pour le Conseil presbytéral.

16. COMMISSION DIOCÉSAINE DE PASTORALE SACRAMENTELLE, *Bap-
 tême et eucharistie avec les enfants de 3 à 15 ans* (dossier de 8 pages).

17. SERVICE DIOCÉSAIN DE LA CATÉCHÈSE, *Le Baptême des 3-7 ans*
 (présentation de la problématique, réflexions pour aider la décision
 pastorale).

18. SERVICE DIOCÉSAIN DE LA CATÉCHÈSE, note de 2 pages.

19. SERVICE DE PASTORALE SACRAMENTELLE, « Le Baptême des
 enfants de 3 à 6 ans », note publiée dans le bulletin diocésain du
 10 janvier 1988.

20. « Baptême des enfants de 3 à 7 ans », « Sources », bulletin
 diocésain n° 23, mars 1988.

21. SERVICE DE LA PASTORALE SACRAMENTELLE, *Orientations pasto-
 rales diocésaines pour le baptême des petits enfants*.

22. *Baptême et préparation*, guide pastoral, 12 pages.

23. Voir mon article dans *LMD* 182 (1990), p. 7-25.

24. *Le Baptême des enfants de 2 à 6 ans*, « Église de Lille »,
 6 novembre 1992 (compte rendu du Conseil presbytéral) et *Le Baptême
 des enfants de 18 mois à 7 ans*, « Église de Lille », 20 novembre 1992,
 interview de Sr F. M. Kester.

25. *Directoire d'orientation diocésaine sur le baptême*, 28 pages.

- » Rennes ²⁶
- 1994 diocèse de Versailles ²⁷
- » Lille ²⁸
- » Sens-Auxerre ²⁹
- » Poitiers ³⁰
- 1995 diocèse de Cambrai ³¹
- » Lille (journée de formation sur ce sujet : premier bilan) Université catholique de l'Ouest (Angers, 27-28 mars 1995) : colloque sur le baptême dont un atelier, largement suivi, sur ce sujet ³²
- diocèse de Châlons en Champagne ³³
- diocèse de Évry-Corbeil-Essonnes ³⁴

Remarquons que les documents diocésains sont parfois réalisés par un service (catéchèse, pastorale sacramentelle

26. *Baptiser. Réflexion et orientation pastorale sur le baptême des petits enfants et des enfants en âge scolaire.*

27. Publication d'un document réalisé par l'ÉQUIPE DIOCÉSAINE DE L'ÉVEIL À LA FOI : *Baptême « 3-7 »*. En Église, préparons le baptême des enfants de 3 à 7 ans, 80 pages.

28. SERVICE DE PASTORALE DU BAPTÊME et SERVICE DE CATÉCHÈSE PETITE ENFANCE, *Nous préparons ton baptême. 2-7 ans*, livret pour l'enfant, 30 pages. *En chemin vers le baptême des 2-7 ans*, petit guide pour les animateurs de rencontres de parents, 30 pages (documents recensés dans la revue *Célébrer* 261, juin 1996, p. 51).

29. SERVICE DE PASTORALE LITURGIQUE ET SACRAMENTELLE, *Le Baptême des petits enfants*, 20 pages.

30. Compte rendu d'une session sur le baptême qui a largement pris en compte le sujet : *Le Baptême des petits enfants de la naissance à 7 ans*.

31. *Orientations pastorales pour le baptême des 2-7 ans* (5 pages) et documents pour la préparation des petits enfants : *Sur les chemins du baptême*.

32. Actes — Les dossiers du CREO. Septembre 1995 — mars 1996. N° 33-34, « Baptiser des Petits Enfants aujourd'hui. »

33. Note de l'évêque, *Le Baptême et les enfants entre 3 et 7 ans*.

34. *Guide pastoral : le baptême des petits enfants* (prend en compte cette question).

ou même catéchuménat), parfois ils sont le fruit du travail en commun de plusieurs instances.

Ajoutons deux documents officiels récents de l'Église de France qui prennent en compte la question du baptême des enfants entre trois et sept ans : *Points de repère en pastorale sacramentelle*³⁵ et le *Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements*³⁶.

De quel âge s'agit-il ?

La lecture des divers textes cités fait apparaître une difficulté, ou du moins une question quant à la tranche d'âge concernée. S'agit-il des petits entre deux et sept ans ? Des hésitations se font jour. Tous les pasteurs (ou presque) sont d'accord pour reconnaître qu'à partir de sept ans la question est prise en compte par le *Rituel des enfants en âge de scolarité*. Mais la réflexion s'affine peu à peu, et beaucoup préfèrent, pour des raisons de psychologie de l'enfant, distinguer les deux à quatre ans et les cinq à sept ans sans précision excessive toutefois.

Certains prêtres jugent qu'il faut différer le baptême dès lors que l'enfant marche (car alors il ne se laisse pas faire pendant la célébration !), beaucoup, quand il est en maternelle. Les repères ne sont donc pas précis (1 an, 2, 4, 5 ans ?), et peu motivés³⁷.

Il est important de noter, à cet égard, une évolution soulignée dans les textes. Au début des années 80, quelques demandes de parents pour des enfants de dix-huit mois ou deux ans étaient signalées. Depuis les années 90, ces demandes se sont multipliées et des familles ont présenté au baptême des petits enfants plus âgés.

35. *Documents Épiscopat* n° 10-11 juin 1994, « Les Sacrements de l'initiation chrétienne. Le sacrement de mariage » (le sujet est abordé dans le document 1, p. 4).

36. Éd. Paroi-Services, 1994, 330 pages. Le sujet est abordé p. 76 et 87.

37. Voir n. 24.

Dans les textes officiels³⁸, ce sont les trois à sept ans qui sont pris en compte. Peut-être pouvons-nous interpréter ce repère comme l'âge où l'enfant parle.

Quels sont les motifs de cette demande ?

Les motifs qui amènent les parents à présenter de telles demandes sont très variés. Souvent au moment où ils auraient dû faire baptiser leur bébé, cela n'a pu avoir lieu à cause de l'impossibilité de réunir le parrain et la marraine comme prévu ; de problèmes de santé de l'enfant ou d'un parent proche ; de difficultés financières (par exemple, le chômage qui a empêché la fête familiale) ; de déménagements successifs.

Ces parents ont le souci de « rattraper » le retard pris à la suite d'une « négligence » initiale. Ces familles sont souvent qualifiées de « défavorisées » non seulement par leur niveau de vie mais plus encore par leur mauvaise insertion dans la société. Parfois, la naissance est arrivée alors que le couple qui vivait ensemble n'avait pas encore pris la décision du mariage. Certaines demandes viennent de couples désunis ou gravement perturbés, faites à la suite d'une séparation récente. Il s'agit souvent aussi d'immigrés en provenance de l'Afrique ou des territoires d'outre-mer.

Certains demandent le baptême pour leur petit enfant sur l'insistance des grands-parents ou de l'entourage. D'autres découvrent ou (re)découvrent un chemin de foi, à la suite d'un événement familial ou d'une nouvelle implantation. Des parents ont adopté un bébé de façon définitive, ils lui laissent le temps de s'intégrer et demandent pour lui le baptême quand il a quatre ou six ans. L'arrivée d'un deuxième bébé fait jumeler deux demandes simultanées, voire davantage (pour toute une fratrie). Certains parents déclarent ne pas avoir la foi mais veulent donner à leur enfant une éducation chrétienne, ils demandent pour eux le baptême.

38. Voir n. 35 et 36.

Des parents inscrivent leur petit dans une école catholique et jugent préférable de demander le baptême pour lui. La demande est formulée par un Français ou une Française marié(e) à quelqu'un d'une autre religion. Elle peut venir de parents qui ont fait un « détour » par une autre religion ou une secte. Il arrive aussi que des parents chrétiens pratiquants aient préféré attendre pour des raisons de commodité. D'autres ont été convaincus par des courants d'opinion qui les ont invités à différer le baptême de leur enfant et ils demandent à l'Église de baptiser un enfant de cinq ou sept ans.

Il arrive que des enfants, encore petits, demandent eux-mêmes le baptême, et leurs parents désirent les satisfaire.

Quelle attitude pastorale ?

Le simple énoncé de ces situations fait apparaître très clairement la diversité des cas de figure — souvent marqués par des souffrances qui ne savent pas toujours s'exprimer — auxquels les pasteurs sont confrontés. Dans tous les cas, il semble important de déceler l'événement qui a déclenché la demande. Tous ceux et celles qui accueillent de telles familles s'accordent à penser que, au moment où les parents rencontrent un prêtre, un diacre ou un laïc pour formuler leur demande, ils sont psychologiquement, voire spirituellement, prêts, disponibles pour le baptême de leur petit. Qu'est-ce qui se passe dans la vie familiale pour que la démarche s'effectue « maintenant » ? D'où viennent les questions : des parents ? de l'entourage (lequel) ? de l'enfant lui-même ?

Il conviendra, de toute manière, de les aider à saisir qu'ils ont ainsi créé une situation différente de celle du baptême des bébés. Et pourtant, dans la plupart des cas, si l'Église parle de délai, d'attente, de report de la célébration du baptême, à ce moment-là, elle n'est pas reçue. Cette attitude des parents, devenue plus fréquente depuis les années 80, explique en partie l'évolution des pasteurs.

Un changement perceptible d'orientation pastorale.

Tandis que, dans les années 70, ceux qui recevaient de telles demandes préconisaient plutôt le report du baptême en âge de scolarité, aujourd'hui, les documents cités en témoignent, un certain nombre de diocèses s'interrogent et réfléchissent sur la meilleure manière d'accueillir de telles demandes, de les accompagner en vue d'une découverte de l'Évangile, de la foi, de l'Église. Dans certains milieux, très défavorisés, la proposition d'un report est difficilement compréhensible : celui-ci risque d'être perçu comme une brimade qui s'ajoute à beaucoup d'autres. Les parents accomplissent souvent une démarche courageuse en demandant le baptême après des événements difficiles, et ils sont déconcertés quand ils sentent des réticences chez des ministres de l'Église, et trouvent « injuste » la proposition d'attendre l'âge scolaire. Le *Directoire*³⁹ indique :

Si la demande des parents concerne le Baptême d'un enfant dans l'année de ses 7 ans, il peut être opportun de prévoir une préparation spécifique, en vue de la célébration du baptême en âge de scolarité. Lorsqu'on baptise l'aîné de plusieurs enfants, il peut se faire que les parents demandent aussi le Baptême des plus jeunes. Baptiser des enfants de plus de 3 ans requiert une attitude pastorale vigilante et une préparation appropriée de l'enfant et des parents.

Questions qui apparaissent lors de l'entretien pastoral.

La pastorale du baptême des enfants de deux à sept ans rencontre les mêmes aspects heureux et les mêmes difficultés que tout baptême de bébé, en ce qui concerne l'accueil des parents et l'engagement d'une éducation religieuse. Reporter le baptême ou l'accepter suppose, de toute façon, un accueil réel de la famille, si possible avec

39. Voir n. 36.

joie ! Cependant nous pouvons noter quelques points relatifs à cet âge particulier.

Le fait que les parents ne présentent pas leur enfant au baptême dès sa naissance ne signifie pas nécessairement une plus grande indifférence religieuse : tant de causes peuvent intervenir... Le dialogue pastoral manifeste parfois des richesses insoupçonnées lors du premier contact. Comment permettre au père et à la mère d'exprimer de quelle façon cette demande prend place dans l'histoire de leur foyer et de leurs relations avec l'enfant ?

Sans doute ne s'agit-il pas de se fixer sur les âges mais d'exercer un discernement. L'enfant qui approche de trois ans ne peut plus être considéré comme un bébé. Il commence à avoir des capacités d'autonomie, d'expression, de relation, sans avoir encore l'âge de raison. L'éveil à la vie et l'éveil à la foi se structurent mutuellement. L'Église peut aider la famille et doit participer à cet éveil.

Les documents cités, les rapports fournis par les diocèses notent qu'il est souvent difficile de faire la part chez les parents entre le « vrai » motif du baptême et ce qui relève du prétexte. Certains parents sont prêts à dire tout ce qui est demandé, mais sans engagement précis.

La plupart des pasteurs signalent aussi une confusion chez beaucoup de parents entre « foi chrétienne » et « morale » qui entraîne un malentendu et une vision réductrice du sacrement. Mais notons au passage que c'est précisément là le lieu du « travail », du dialogue pastoral qui peut être très riche, très profond, mais qui n'aura pas toujours de suite apparente.

L'entretien avec l'enfant lui-même est très conditionné par l'attitude des parents, et rendra possible ou non un éveil à la foi qui continuera après le baptême. Il semble souvent difficile de faire accepter l'idée d'un cheminement, d'un temps de préparation différent d'avec un nouveau-né.

Comment se passe l'accompagnement de ces familles ?

Aujourd'hui il semble que le temps souhaitable de préparation demandé aux parents pour le baptême d'un petit entre deux et sept ans soit d'environ trois mois, parfois cela peut aller jusqu'à six mois.

La plupart des pasteurs tiennent à ce que l'enfant lui-même ne soit pas tenu à l'écart. Il est important qu'il rencontre celui qui va le baptiser (prêtre ou diacre) et qu'on lui raconte sans doute avec des dessins, des documents adaptés, ce qu'est le baptême⁴⁰. Si nous sommes attentifs à ce que nous enseignent psychologues et pédagogues, il sera bon de veiller à ce que la préparation du baptême avec les enfants soit très active. Certains prévoient, par exemple, si les lieux s'y prêtent, une visite de l'église paroissiale aussi utile souvent pour les parents que pour l'enfant.

Les éducateurs de la foi doivent croire dans les capacités d'éveil à la vie en même temps que d'éveil à la foi des petits, et s'efforcer de les découvrir. Ce ne sont plus des bébés. S'intéresser à l'enfant, à ce qu'il vit, à ce qu'il fait, à ses frères, sœurs, amis, à son école, l'appeler par son nom est capital si l'on veut qu'il découvre — selon les possibilités de son âge — le mystère de l'amour du Dieu de Jésus Christ et du baptême.

Il est nécessaire, chemin faisant, de vérifier que le petit enfant est d'accord pour être baptisé, et si tel n'est pas le cas, en chercher les raisons : ce peut être simplement la peur de l'eau, la crainte d'être face à des inconnus : le prêtre, l'église, etc. De toute façon, il faut assurer chez lui le sentiment de sécurité⁴¹ : cela exige d'être à son écoute.

40. Voir n. 28 et 31 : documents à l'usage des petits enfants préparés par les diocèses de Lille et de Cambrai.

41. C'est pourquoi le ministre qui va baptiser l'enfant, prêtre ou diacre, doit parler avec lui et revêtir son aube liturgique afin que le petit puisse vérifier qu'il ne s'agit pas d'un acte de type médical.

Mais l'accompagnement des familles est indispensable aussi : il est bon de les aider à parler avec leur enfant de son baptême prochain en prenant appui, si possible, sur d'autres parents pour échanger et prier avec eux. Dans ce cadre peut parfois se former un groupe d'« éveil à la foi », si modeste soit-il. Dans cette situation, les grands-parents se montrent souvent efficaces pour le dialogue patient avec les petits et avec leurs parents, sans oublier les futurs parrain et marraine pressentis.

Aujourd'hui, il arrive de plus en plus souvent que des enfants soient baptisés dans les écoles maternelles de l'enseignement catholique : lieu qui peut être ouvert sur une Église plus large et qui permet une préparation vivante du sacrement. Les groupes d'éveil à la foi déjà constitués sont aussi fréquemment sollicités pour devenir le cadre de préparation de baptêmes⁴². Plusieurs documents ont été publiés ces dernières années comme soutien dans ce but⁴³. Préparer ensemble plusieurs enfants du même âge avec leurs familles, vivre une préparation au sein d'un groupe ou d'un mouvement (l'Action catholique des enfants, par exemple) permet une expérience concrète de vie d'Église, dont l'importance n'échappe à personne.

La célébration de ces baptêmes.

À ce moment-là, il est indispensable d'ouvrir cette petite communauté de préparation et d'accompagnement à une Église plus large, suivant les possibilités locales. Dans l'intérêt des enfants, il est bon de « soigner » chaque

42. Depuis trois ans, le Centre national de l'enseignement religieux (Service petite enfance) a entrepris, en collaboration avec le Centre national de pastorale liturgique, un travail sur ce sujet. Dans ce même cadre de la catéchèse, il faut signaler l'intéressant mémoire de B. NAU (Poitiers, 1993), « Baptiser les enfants de deux à sept ans » (inédit).

43. En plus des documents cités dans la première partie de cet article, citons : *Heureux es-tu, toi qui es baptisé*, Éd. Fleurus, 1979 ; *Étienne est baptisé*, Éd. du Sénévé, 1982 ; *Le Baptême, un jour de fête*, DDB, 1984 ; *Marie, Nicolas, Dieu vous aime*, Tardy ; *Mon baptême*, Mame, 1986.

moment du baptême en tenant compte de la psychologie des petits et en exploitant les choix offerts par le *Rituel du baptême des petits enfants*. Si les accompagnateurs en ont le souci, les enfants seront vite familiarisés avec le lieu, celui qui préside le baptême, le déroulement, les objets liturgiques. Le souhait doit être de les rendre les plus actifs possible en respectant la structure sociale de la célébration.

Conclusion

Cette étude a d'abord présenté les textes des rituels de l'Église concernant ces baptêmes. Nous avons indiqué le changement d'orientation pastorale de ces dernières années, en particulier par rapport à la note du *Rituel du baptême des enfants en âge de scolarité*. Nous avons constaté qu'avant les années 70 la question du baptême des enfants entre deux et sept ans n'apparaissait dans le contexte de l'Église de France qu'à titre exceptionnel.

Si l'Église prend désormais la responsabilité de baptiser ces enfants, elle doit proposer une préparation adaptée à leur âge et à leurs parents, étant bien entendu qu'en cas de danger de mort le baptême doit avoir lieu sans attendre. Mais cette question pastorale exige souplesse et adaptation. Toutes les équipes de préparation et les pasteurs consultés, les documents cités montrent que, dans certains cas, il vaut mieux accepter le baptême d'un enfant en âge de classe maternelle.

Depuis vingt-cinq ans environ, ces demandes se sont multipliées. Ce qui nous semble remarquable, c'est la recherche qui se déploie aujourd'hui pour mieux répondre à ces nouveaux besoins de la pastorale. Quatre tendances ou lignes de fond se dessinent dans ce cadre : une démarche progressive de préparation avec un certain étalement (de quelques semaines à quelques mois au moins), un accompagnement des familles sous forme de catéchèse active, le souci du soutien par une communauté

quel que soit son visage concret, l'apprentissage de la vie chrétienne pour les parents et les enfants concernés.

À travers ces efforts très riches d'accueil et de dialogue, souvent très réalistes, n'est-ce pas le mystère du baptême qui s'approfondit dans l'Église ?

Odette SARDA

LE BAPTÊME EN URGENCE

Question demandée sur ces aspects théologiques et liturgiques du baptême en urgence de l'Église. — Le baptême en urgence est un acte qui a pour lieu d'un témoignage qui exprime les motifs, motivations et doctrine de l'Église. Il est un acte exceptionnel et qualifié, qui est un acte personnel, etc.

Il est même du témoignage et il est un acte qui est un acte dans cette forme personnelle et qualifiée par le Seigneur Dieu.

Il est prévu la législation française. Les baptêmes ont une importance au service des besoins personnels et religieux des parents et des enfants. Notre équipe d'animation de l'Église y a collaboré en toute coopération avec les salariés et bénévoles.